

Saint-Pair-sur-mer

P.L.U.

6.1

Plan Local  
d'Urbanisme

Servitudes  
d'Utilité Publique

Révision du P.L.U. prescrite  
par D.C.M. du 30/06/1999

Projet de P.L.U. arrêté  
par D.C.M. du 02/06/2006

VU, pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal  
n° 56-07 du 3 Avril 2007

Le Maire  
J. OLIVIER



Lionel CARLI  
ARCHITECTE D.P.L.G. - URBANISTE D.I.U.A.P.

"Le Parc" 15 Boulevard Dior  
BP 532 - 50405 GRANVILLE Cedex  
tél : 0.233.503.754 - fax : 0.233.516.187  
lionel.carli@wanadoo.fr



55, rue des Jacobins  
14000 CAEN  
tél : 0.231.442.202 - fax : 0.231.442.697  
carli@wanadoo.fr

## COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER

1/2

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE DEPARTEMENTAL OU REGIONAL RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau	Loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux. Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964. Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 complété par décret n° 60-419 du 25 avril 1960.	Arrêté préfectoral du 12 novembre 1991.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Service de l'Aménagement Hydraulique et Foncier et de l'Environnement Cité Administrative - Bât. B 50009 Saint-Lô Cedex - Tél. 02.33.77.51.00
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales)	Loi 62-904 du 4 août 1962 Décret 64-153 du 15 février 1964		Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Service de l'Aménagement Hydraulique et Foncier et de l'Environnement Cité Administrative - Bât. B 50009 Saint-Lô Cedex - Tél. 02.33.77.51.00
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques	Loi du 31 décembre 1913 (art. 1 à 5 et 13 bis). Loi du 2 mai 1930 modifiée (art. 28). Décret du 18 mars 1924. Décret 70-836 du 10 septembre 1970.	Eglise inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 25 février 1928. Section AB n° 85.	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Boulevard de la poilée - B.P. 496 50006 Saint-Lô Cedex - Tél. 02.33.57.52.46  Direction Régionale des Affaires Culturelles - Conservation des Monuments Historiques de Basse-Normandie 13 Bis rue Saint-Ouen 14052 Caen Cedex 04 - Tél. 02.31.38.39.40
EL9	Servitude de passage des piétons le long du littoral	Loi 76-1285 du 31 décembre 1976 (article 52) Articles L. 160-6 à 8 du Code de l'Urbanisme Circulaire 78-144 du 20 octobre 1978 Décret 77-753 du 7 juillet 1977	Arrêté préfectoral du 6 septembre 1983.	Direction Départementale de l'Equipement Service Aménagement du Territoire et Urbanisme (SATU/ODL) Boulevard de la Dollée - B.P. 496 50006 Saint-Lô Cedex - Tél. 02.33.06.39.00

# COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER

2/2

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE DEPARTEMENTAL OU REGIONAL RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
14	<p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques:</p> <p>a) alimentation générale b) distribution publique</p>	<p>Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 13 Juillet 1925 (art. 298) et 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et 67-885 du 6 octobre 1967.</p> <p>Loi 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35). Ordonnance 58-997 du 23 octobre 1958 (art. 60:) Décret 67-886 du 6 octobre 1967. Décret 70-192 du 11 juin 1970 modifié par le décret 85-1109 du 15 octobre 1985.</p>		<p>a) Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de RN. Citis - "Le Pentacle" - Avenue de Tsukuba 14209 Hérouville Saint-Clair Cedex Tél. 02.31.46.50.00</p> <p>b) Direction Départementale de l'Equipement Service de Gestion de la Route (SGR) Boulevard de la Dollée - B.P. 496 50006 Saint-Lô Cedex - Tél. 02.33.06.39.00</p>
PT2	<p>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</p>	<p>Article L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du Code des Postes et Télécommunications</p>	<p>Faisceau hertzien Granville - Jullouville  Décret du 19 avril 1996</p>	<p>France Télécom Direction Régionale de Basse-Normandie 6 rue du Recteur Daure 14034 Caen Cedex - Tél. 02.31.55.44.33</p>
PT3	<p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</p>	<p>Code des Postes et Télécommunications. Articles L. 46 à L. 53. Articles D. 408 à D. 411.</p>	<p>Granville/Avranches Arrêté du 29 août 1983.</p>	<p>France Télécom Direction du Réseau National 6 avenue Albert Durand 31706 Blagnac Cedex - Tél. 61.30.72.87</p>

**COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER**

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'A INSTAURÉE	SERVICE DEPARTEMENTAL OU REGIONAL RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AS1	Servitude attachée à la protection des eaux potables	<ul style="list-style-type: none"><li>– Code de l'environnement : articles L.214-10, L.215-13 et R.211-10-1 ;</li><li>– Code de la santé publique : articles L.1321-2 à L1321-9, L.1324-3 à L1324-4 et R. 1321-1 à R.1321-61 ;</li><li>– Code de l'urbanisme : article L126-1.</li></ul>	Arrêté n°2020-54 en date du 1 <sup>er</sup> avril 2020 de la Préfecture de la Manche.	Préfecture de la Manche  Agence Régionale de Santé de Normandie